



BANQUE - VOIES D'EXECUTION - IMMOBILIER - ENTREPRISES
LOCATION FINANCIERE - SAISIES ET ENCHERES IMMOBILIERES

SCP JOLY | CUTURI | WOJAS | REYNFT
SOCIETE D'AVOCATS INTERBARREAUX
BORDEAUX | 27, Rue Boudet (883)
PARIS | 40, Avenue Bosquet (P0472)

AFFAIRE : SI-CREDIT LOGEMENT
20000463 - CCO/AC/LD

AVOVENTES

SAS JURIS QUINCONCES
Didier FAUVEL Associé
Aline GACHET
Commissaire de Justice
2 place des Quinconces - BP50082
33025 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 56 52 16 23
Mail : huissier.fauvel@orange.fr
Urgence constats : 06 79 41 39 64

COMMANDEMENT DE PAYER
VALANT SAISIE IMMOBILIERE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE *DOU 7^e Juin*

A LA REQUETE DE :

La Société CREDIT LOGEMENT, Société anonyme au capital de 1 259 850 270 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 302 493 275, dont le siège social est 50 Boulevard de Sébastopol 75155 PARIS CEDEX 03, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Ayant pour avocat postulant Maître Thierry FLOQUET, Avocat au barreau de l'ESSONNE, Associé de la SCP FLOQUET GARET NOACHOVITCH, société d'avocats Inter-Barreaux Essonne Paris, demeurant 4 boulevard de l'Europe - Valéry Giscard d'Estaing, 91000 EVRY-COURCOURONNES, Tel : 01-60-79-39-45, @ : avocats@floquet-noachovitch.fr

Elisant domicile au Cabinet dudit Avocat, se constituant sur les présentes

Ayant pour avocat plaidant Maître Carolina CUTURI-ORTEGA, Avocat au barreau de Bordeaux, Associée de la SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET, DYNAMIS AVOCATS, 27, rue Boudet CS 32048 - 33001 BORDEAUX CEDEX, Tel : 05.57.14.46.40. @ : cco@dynamis-avocats.com

27, Rue Boudet CS32048 - 33001 BORDEAUX CEDEX - T. +33 (0)5 57 14 46 40
@ : contact@dynamis-avocats.com : www.dynamis-avocats.com

Membre du réseau



9104P01 2024 D N° 25615 Volume : 9104P01 2024 S N° 165
Publié et enregistré le 08/07/2024 au SPF de ESSONNE
Droit : Néant
CSF : 15,00 EUR
TOTAL : 15,00 EUR
Reçu : Quinze Euros

NOUS

Je, Aline GACHET, Commissaire de Justice, membre de la SAS JURIS QUINCONCES, Société titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de BORDEAUX (33), y domiciliée 02 place des Quinconces – 33000 BORDEAUX, soussignée

AVONS FAIT COMMANDEMENT A :

AVOVENTES

Où étant et parlant à

AVOVENTES

Où étant et parlant à

EN VERTU :

Du jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de BORDEAUX le 18 novembre 2021, définitif

D'AVOIR A PAYER :

Dans un délai de **HUIT JOURS** au requérant ou à moi huissier de justice soussigné, la somme de : 150 444 € (cent cinquante mille quatre cent quarante-quatre euros) montant de la créance arrêtée au 19 janvier 2024 se décomposant de la manière suivante :

Principal au 12/11/2020 : 126.589,30 €

Intérêts au taux légal du 12/11/2020 au 13/02/2022 : 1.242,54 €

Intérêts au taux légal majorés du 14/02/2022 au 18/01/2024 : 17.363,20 €

Frais et accessoires au 19/01/2024 : 5.248,96 €

Intérêts moratoires à compter du 19/01/2024 : légal et majorés

Frais et accessoires postérieurs au 19/01/2024 : MEMOIRE

Le coût du présent acte et tous autres frais, droit proportionnel, et accessoires, jusqu'au jour du règlement définitif, sous réserve de tous autres dus.

A défaut de paiement, la procédure de saisie immobilière de l'immeuble désigné ci-dessous se poursuivra, et à cet effet, il sera délivré une assignation à comparaître à une audience du Juge de l'exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

DESIGNATION DES BIENS OU DROITS SAISIS

- Immeuble sis à ATHIS MONS (91200), 121 avenue Jules Valles, cadastré section V n°467, et notamment les lots :
 - n°63 (appartement) et les 82/10000^{èmes} des parties communes générales et les 252/10000^{èmes} des parties communes particulières
 - n°64 (cave n° C16) et les 2/10000^{èmes} des parties communes générales et 6/10000^{èmes} des parties communes particulières
 - n° 298 (parking n°78) et les 2/10000^{èmes} des parties communes générales

Etat descriptif de division et règlement de copropriété établi suivant acte de Maître VENOT, Notaire à SAVIGNY SUR ORGE, le 2 Juin 1964, publié au Service de la publicité foncière de CORBEIL ESSONNES, le 26 Juin 1964, volume 11876, numéro 15.

Ledit règlement de copropriété modifié, savoir :

1°/ Suivant acte reçu par Me VENOT, le 27 Novembre 1974, publié au deuxième bureau des hypothèques de CORBEIL-ESSONNES le 10 Avril 1975, volume 1922, numéro 1.

2°/ Suivant acte reçu par Me VENOT, le 14 Février 1975 (concernant l'origine de propriété de l'ensemble immobilier), publié au deuxième bureau des hypothèques de CORBEIL-ESSONNES le 10 Avril 1975, volume 1922, numéro 2

Le tout figurant au rôle de la contribution foncière.

Ensemble, toutes les appartenances, dépendances, servitudes et mitoyennetés desdits biens et droits immobiliers sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE DES BIENS OU DROITS SAISIS

Ledit bien appartenant à **AVOVENTES**

Pour l'avoir acquis aux termes d'un acte reçu par Maître DUVAL, notaire à CHATELLERAULT, en date du 2 décembre 2015, publié au BUREAU du Service de la Publicité Foncière de CORBEIL ESSONNES le 17 décembre 2015 Volume 2015P numéro 8466

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Le commandement vaut saisie de l'immeuble et le bien est indisponible à l'égard du débiteur à compter de la signification de l'acte et à l'égard des tiers à compter de la publication de celui-ci au bureau du service de la publicité foncière.

Le commandement vaut saisie des fruits et le débiteur en est séquestre.

Le débiteur garde la possibilité de rechercher un acquéreur de l'immeuble saisi pour procéder à sa vente amiable ou de donner mandat à cet effet. Cette vente ne pourra néanmoins être conclue qu'après autorisation du Juge de l'exécution.

Au cas où le bien ferait l'objet d'un bail, il est fait, par le présent acte, sommation au débiteur d'avoir à indiquer à l'huissier de justice les noms, prénoms et adresse du preneur ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social.

Un huissier de justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.

Le Juge de l'exécution territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes y afférentes est le Juge de l'exécution du :

**Le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'EVRY-
COURCOURONNES (Essonne), siégeant au Palais de Justice de ladite ville,
rue des Mazières à EVRY-COURCOURONNES (Essonne)**

Le débiteur, qui en fait préalablement la demande, peut bénéficier, pour la procédure desaisie, de l'aide juridictionnelle s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi N°91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et le décret N°2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de ladite loi.

Si le débiteur est une personne physique, et s'il s'estime en situation de surendettement, il a la faculté de saisir la commission de surendettement des particuliers instituée par l'article L.712-1 du Code de la Consommation.

SOUS TOUTES RESERVES – DONT ACTE

SAS JURIS QUINCONCES

Didier FAUVEL Associé

Aline GACHET

Commissaire de Justice

2 Place des Quinconces

BP 50082

33025 Bordeaux Cedex

Tél : 0555521623

Fax : 0555527790

E-mail : huissier.fauvel@orange.fr

Site web : www.fauvel-huissier-33.com

CREDIT AGRICOLE

(BAR N° FR 76 13026 00013 0000353156 88)

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emplacement (Art R444-3 C. Com)	128,94
Emplacement art 659 du CPC (Art A444-33)	16,05
Droit d'engagement des poursuites (Art A444-15)	268,13
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	419,79
TVA (20,00 %)	83,96
Total hors affranchissement	503,75
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	5,72
Affranchissement LRAR	16,58
Total TTC	526,05
Acte dispensé de la taxe	


**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

Références : 36081

PVSRI

MODALITE DE REMISE RECHERCHES INFRUCTUEUSES ARTICLE 659 DU C.P.C.

LE MERCREDI DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA DEMANDE DE :

S.A. CREDIT LOGEMENT, inscrite sous le N° 302493275 au registre du commerce de PARIS, dont le siège social est à (75003) PARIS 3ÈME Cedex 03, 50 Boulevard de Sébastopol, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Commandement de payer valant saisie-immobilière,

Je, Aline GACHET, Commissaire de Justice, membre de la SAS JURIS QUINCONCES, Société titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de BORDEAUX (33), y domiciliée 02 Place des Quinconces - 33000 BORDEAUX, soussignée

me suis transporté

A ET AU DERNIER DOMICILE CONNU DE :

AVOVENTES

Audit endroit j'ai constaté qu'à ce jour, aucune personne répondant à l'identification du destinataire de l'acte n'y a son domicile, sa résidence ou son établissement.

En conséquence, il a été procédé aux diligences suivantes, pour rechercher le destinataire de l'acte :

- Il est impossible d'identifier le requis à l'adresse ci-dessus indiquée : le nom **AVOVENTES** ne figure plus nulle part. Présence d'un autre nom sur la boîte aux lettres
- Je me déplace à plusieurs reprises à l'adresse ci-dessus indiquée : à chaque tentative de signification, je rencontre des voisins qui ne connaissent pas le requis,
- Je prends attache avec mon mandant qui me communique le numéro de portable du requis **AVOVENTES** je le compose : numéro non attribué,
- A plusieurs reprises, j'adresse un mail à **AVOVENTES** **AVOVENTES** lui demandant de rappeler l'Etude : le mail revient non distribué,
- Employeur inconnu,
- Recherches internet vaines,
- Les services de la Poste ont opposé leur droit de réserve,

Toutes les démarches décrites ci-dessus n'ont pu permettre de retrouver la nouvelle destination du signifié.

ARTICLE 659 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE :

« Lorsque la personne à qui l'acte doit être signifié n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, l'huissier de justice dresse un procès-verbal où il relate avec précision les diligences qu'il a accomplies pour rechercher le destinataire de l'acte.

Le même jour ou, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, à peine de nullité, l'huissier de justice envoie au destinataire, à la dernière adresse connue, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une copie du procès-verbal à laquelle est jointe une copie de l'acte objet de la signification. Le jour même, l'huissier de justice avise le destinataire, par lettre simple, de l'accomplissement de cette formalité.

Les dispositions du présent article sont applicables à la signification d'un acte concernant une personne morale qui n'a plus d'établissement connu au lieu indiqué comme siège social par le registre du commerce et des sociétés. »

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent acte a été établi en 5 feuilles.

La copie signifiée a été établie en 4 feuilles.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Aline GACHET



SAS JURIS QUINCONCES

Didier FAUVEL Associé

Aline GACHET

Commissaire de Justice

2 Place des Quinconces

BP 50082

33025 Bordeaux Cedex

Tel : 0556521623

Fax : 0556527790

Email : huissier.fauvel@orange.fr

Site web : www.fauvel-huissier-33.com

CREDIT AGRICOLE

IBAN FR 76 13306 00013 00002363366 88

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emplumement (Art R444-3 C. Com)	128,84
Emplumement art 559 du CPC (Art A444-33)	15,05
Droit d'engagement des poursuites (Art A444-15)	268,13
Frais de déplacement (Art A444-18)	7,67
Total HT	419,79
TVA (20,00 %)	83,96
Total hors affranchissement	503,75
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	5,72
Affranchissement LRAR	16,58
Total TTC	526,05
Acte dispensé de la taxe	


**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

Références : 36081

PVSRI

MODALITE DE REMISE RECHERCHES INFRUCTUEUSES ARTICLE 659 DU C.P.C.

LE MERCREDI DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA DEMANDE DE :

S.A. CREDIT LOGEMENT, inscrite sous le N° 302493275 au registre du commerce de PARIS, dont le siège social est à (75003) PARIS 3ÈME Cedex 03, 50 Boulevard de Sébastopol, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : Commandement de payer valant saisie-immobilière.

Je, Aline GACHET, Commissaire de Justice, membre de la SAS JURIS QUINCONCES, Société titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de BORDEAUX (33), y domiciliée 02 Place des Quinconces - 33000 BORDEAUX, soussignée
me suis transporté

A ET AU DERNIER DOMICILE CONNU DE :

AVOVENTES

Audit endroit j'ai constaté qu'à ce jour, aucune personne répondant à l'identification du destinataire de l'acte n'y a son domicile, sa résidence ou son établissement.

En conséquence, il a été procédé aux diligences suivantes, pour rechercher le destinataire de l'acte :

- Il est impossible d'identifier la requise à l'adresse ci-dessus indiquée : le nom AVOVENTES ne figure plus nulle part. Présence d'un autre nom sur la boîte aux lettres
- Je me déplace à plusieurs reprises à l'adresse ci-dessus indiquée : à chaque tentative de signification, je rencontre des voisins qui ne connaissent pas le requis,
- Je prends attache avec mon mandant qui me communique le numéro de portable de l'époux de la requise AVOVENTES je le compose : numéro non attribué. Mon mandant ignore le numéro de portable et le mail de AVOVENTES
- J'adresse un mail à l'époux de la requise AVOVENTES qui demandant de rappeler l'Etude : le mail revient non distribué,
- Employeur inconnu,
- Recherches internet vaines
- Les services de la Poste ont opposé leur droit de réserve,

Toutes les démarches décrites ci-dessus n'ont pu permettre de retrouver la nouvelle destination du signifié.

ARTICLE 659 DU CODE DE PROCEDURE CIVILE :

« Lorsque la personne à qui l'acte doit être signifié n'a ni domicile, ni résidence, ni lieu de travail connus, l'huissier de justice dresse un procès-verbal où il relate avec précision les diligences qu'il a accomplies pour rechercher le destinataire de l'acte.

Le même jour ou, au plus tard le premier jour ouvrable suivant, à peine de nullité, l'huissier de justice envoie au destinataire, à la dernière adresse connue, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, une copie du procès-verbal à laquelle est jointe une copie de l'acte objet de la signification. Le jour même, l'huissier de justice avise le destinataire, par lettre simple, de l'accomplissement de cette formalité.

Les dispositions du présent article sont applicables à la signification d'un acte concernant une personne morale qui n'a plus d'établissement connu au lieu indiqué comme siège social par le registre du commerce et des sociétés. »

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit

Le présent acte a été établi en 5 feuilles.
La copie signifiée a été établie en 4 feuilles.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.
Visées par moi les mentions relatives à la signification.

Aline GACHET





AVOVENTES

Référence Etude : 36081

Référence dossier : 20000463 - E.J/EJ/CLD

A Bordeaux, le 12 juin 2024

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Monsieur,

Conformément à la loi, je vous avise que je me suis transporté à votre domicile afin de vous délivrer un acte de Commandement de payer valant saisie-immobilière à la requête de S.A CREDIT LOGEMENT.

N'ayant pu vous rencontrer et personne n'ayant pu me communiquer de précision quant à votre actuelle domiciliation; j'ai dressé un procès-verbal de recherches infructueuses pour servir et valoir ce que de droit.

Ce procès-verbal vaudra notamment signification de l'acte.

Conformément aux dispositions de l'article 659 du Code de procédure civile, je vous adresse une copie du procès-verbal à laquelle est jointe une copie de l'acte objet de la signification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations.

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Etude ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Domiciliation bancaire : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR 76 13306 00013 0000383366 88 BORDEAUX AGRIFRPP533

Numéro de TVA intracommunautaire : FR53881240812 SIRET : 861240812 00012, capital social de 5000 euros

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'Etude.

Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.

Etude déclarée au C.C. notarié sous le numéro : 1489021

AVOVENTES

Référence Etude : 36081
Référence dossier : 20000463 - E/J/EJ/CLD
CREDIT LOGEMENT C

A Bordeaux, le 12 juin 2024

Monsieur,

Conformément à la loi, je vous avise que je me suis transporté à votre domicile afin de vous délivrer un acte de Commandement de payer valant saisie-immobilière à la requête de: S.A. CREDIT LOGEMENT

N'ayant pu vous rencontrer et personne n'ayant pu me communiquer de précision quant à votre actuel domicile, j'ai dressé un procès-verbal de recherches infructueuses pour servir et valoir ce que de droit et qui vaudra notamment signification de l'acte.

Ledit procès-verbal avec copie de l'acte pour lequel il a été dressé vous est transmis ce jour par lettre recommandée avec accusé de réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations.



Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Etude ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Domiciliation bancaire : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR 76 13306 00013 00002363386 88 BORDEAUX AGRIFRPP633

Numéro de TVA intracommunautaire : FR83651240812 SIRET : 651240812 00012, capital social de 5000 euros

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'Etude.

Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.

Etude déclarée au CIL, matriculée sous le numéro : 1480001

AVOVENTES

Référence Etude : 36081
Référence dossier : 20000463 - EJ/EJ/CLD
CREDIT LOGEMENT

A Bordeaux, le 12 juin 2024

LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R.

Madame,

Conformément à la loi, je vous avise que je me suis transporté à votre domicile afin de vous délivrer un acte de Commandement de payer valant saisie-immobilière à la requête de S.A CREDIT LOGEMENT.

N'ayant pu vous rencontrer et personne n'ayant pu me communiquer de précision quant à votre actuelle domiciliation, j'ai dressé un procès-verbal de recherches infructueuses pour servir et valoir ce que de droit.

Ce procès-verbal vaudra notamment signification de l'acte.

Conformément aux dispositions de l'article 659 du Code de procédure civile, je vous adresse une copie du procès-verbal à laquelle est jointe une copie de l'acte objet de la signification.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations.



Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Etude ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Domiciliation bancaire : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR 76 13306 00013 00002363356 86 BORDEAUX AGRIFRPP633

Numéro de TVA intracommunautaire : FR53681240812 SIRET : 661240812 00012, capital social de 6000 euros

Conformément à la loi n° 2017-133 du 27 janvier 2017, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'Etude.

Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.

Etude déclarée au CIL, inscrite sous le numéro : 1489001



AVOVENTES

Référence Etude : 36081

Référence dossier : 20000463 - EJ/EJ/CLD

CREDIT LOGEMENT **AVOVENTES**

A Bordeaux, le 12 juin 2024

Madame,

Conformément à la loi, je vous avise que je me suis transporté à votre domicile afin de vous délivrer un acte de Commandement de payer valant saisie-immobilière à la requête de: S.A. CREDIT LOGEMENT

N'ayant pu vous rencontrer et personne n'ayant pu me communiquer de précision quant à votre actuel domicile, j'ai dressé un procès-verbal de recherches infructueuses pour servir et valoir ce que de droit et qui vaudra notamment signification de l'acte.

Ledit procès-verbal avec copie de l'acte pour lequel il a été dressé vous est transmis ce jour par lettre recommandée avec accusé de réception.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations.

Membre d'une association agréée: Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Etude ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Domiciliation bancaire : CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR 76 13306 00013 00002363368 88 BORDEAUX AGRIFRPP633

Numéro de TVA intracommunautaire : FR53651240612 SIRET : 851240612 00012, capital social de 5000 euros

* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent.
Pour exercer ce droit, veuillez envoyer un courrier à l'adresse de l'Etude.

Dans le cadre de notre démarche qualité, les communications téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrées.

Etude déclarée au CIL, matriculée sous le numéro : 1486001